COMMUNE DE NOAILHAC

ARRÊTÉ PORTANT RÈGLEMENTATION de la CIRCULATION VOIE COMMUNALE N°2 Route des Crêtes

Le maire de la commune de Noailhac, Caroline du MAS de PAYSAC,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, Départements, les Régions et l'État ;

Vu les articles L 2211-1, L 2212-2 et L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code de la route et notamment les articles R 225, R 411-1 à R 411-9 et suivants ;

Vu la demande de l'entreprise SYLVAMO Comptoir des Bois à Brive circuler sur la voie communale n°2, Route des Crêtes pour le transport de grumiers ;

Considérant qu'il convient de règlementer la circulation pour des raisons de sécurité;

Considérant que cette opération ne peut se faire qu'avant la période hivernale afin de préserver les routes ;

ARRÊTE

- <u>Article 1.</u> L'entreprise SYLVAMO Comptoir des Bois à Brive est autorisée, à titre exceptionnel, à transporter du bois sur la voie communale n°2 Route des Crêtes :
 - du 1^{er} au 31 août 2022 :
 - les mardis, mercredis, jeudis et vendredis sans restriction d'horaires
 - ➤ les lundis à partir de 9h00 seulement afin de permettre le passage du camion du SIRTOM.
 - du 1^{er} au 15 septembre 2022 :
 - ➤ les lundis, mardis, jeudis et vendredis après 9h00 et avant 16h30 afin de permettre le passage des cars scolaires et du SIRTOM
 - > les mercredis sans restrictions d'horaires

Et en cas de pluie, INTERDICTION TOTALE de circulation.

- <u>Article 2</u>. Le transporteur devra laisser l'accès aux services de gendarmerie, secours et riverains.
- Article 3. Dans la mesure du possible, le transporteur ne devra pas bloquer les voitures plus de 5 minutes.
- Article 4. L'entreprise devra établir un état des lieux de la route avant le transport et après, en présence d'un représentant de la Mairie. Si cet état des lieux n'est pas fait avant le début du

transport, l'entreprise ne sera pas autorisée à circuler sur cette route et devra faire une nouvelle demande. En cas de constatation de dégradation de la route après le transport, l'entreprise s'engage à remettre la route en état.

<u>Article 2.</u> La signalisation réglementaire, conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire sera maintenue en place par l'entreprise qui assurera l'affichage du présent arrêté.

Article 4. Copie du présent arrêté sera adressée pour application à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Meyssac
- Monsieur le Chef des Sapeurs-Pompiers de Meyssac

A Noailhac le 28 juillet 2022

Caroline du MAS de l'AYSAC

ETAT DES LIEUX PREALABLE ET POSTERIEUR A UNE PERMISSION DE VOIRIE

pour DEPOT et CHARGEMENT de BOIS sur le DOMAINE PUBLIC

pour CHARGEMENT de BOIS sur le DOMAINE PUBLIC

Non	n ou Raison Sociale de l'exploita	int :	Sylvamo Comptoir des Bols de Brive Henri CHABÉ Chef de Secteur d'Exploitation 17, Avenue Maillard - CS 40160 - 19104 BRIVE Cedex Mobile : 06 02 19 92 95 - henri.chabe@sylvamo.com	
COL	MMUNE			
	Route nationale n°		Chemin Rural n°	
	Route départementale n°	X	Point de repère ou lieu-dit : Charlat	
X	Voie communale n° Route des W	etes.	6322015	
	(cc	ocher la bor	ne case)	
Etat	t des lieux avant constitution	du dépô	t :	
-	Etat de la chaussée au droit du dépôt	des bois :	Etat d'usage. correct	
-	- Etat de l'accotement : Etat d'usage - Concet			
-	Etat du fossé: Erat d'usaje. Co	weet.		
	Ü			
		Fait à	Sylvamo le 28/07/2022 Henri CHABE Chef de Serie Difficultion 17, Avenue Majilard - CS 40160 19104 BRIVE Cedex Mobile: 06 07 19 92 95 henri chabe@sylvamo.com	
En	the La Croix de Stolay Le Came four de Brouss Stencuts usés dans les	e	Noai Proce le 28/07/22 Signature Vi rages ay Sa	
Ftat	des lieux après évacuation d	es hois :	V	
-	Etat de la chaussée au droit du dépôt			
-	Etat de l'accotement :			
-	Etat du fossé :			
		Fait à	, le	
			Signature	

Nom du deuxième pétitionnaire : (acheteur ou transporteur)				
Entreprise:	Personne à co	Personne à contacter :		
Adressse:	Tél. :	Fax :		
Nom du débardeur(s) :				
Nom du transporteur(s) :				
	Fait à	, le		
	S	ignature du demandeur		
Déclaration d'achèvement des travaux (à renvoyer à la mairie de la commune concernée)				

Fait à

Je, soussigné,

déclare que le chantier a été terminé à la date suivante :

, titulaire de l'autorisation de voirie,

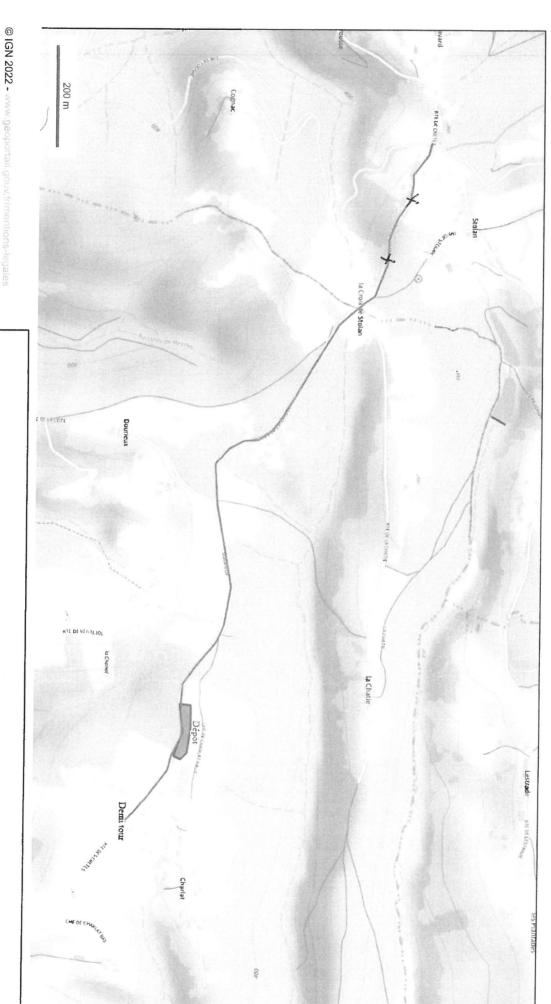
Signature

, le

Un état des lieux, renseigné par le pétitionnaire, sera joint à toute demande de permission de voirie.

géoportail

63 22 015 - Charlat



Longitude : Latitude :

1° 39′ 10″ E 45° 05′ 08″ N

ETAT DES LIEUX PREALABLE ET POSTERIEUR A UNE PERMISSION DE VOIRIE

pour DEPOT et CHARGEMENT de BOIS sur le DOMAINE PUBLIC

pour CHARGEMENT de BOIS sur le DOMAINE PUBLIC

No	m ou Raison Sociale de l'exploitant :	;	Sylvamo Comptoir des Bois de Brive Henri CHABÉ Chef de Secteur d'Exploitation 17, Avenue Maillard - CS 40160 - 19104 BRIVE Cedex Mobile : 06 02 19 92 95 - henri chabe@sylvamo.com	
CO	MMUNE			
	Route nationale n°		Chemin Rural n°	
	Route départementale n°	#	Point de repère ou lieu-dit : la chatie	
R	Voie communale n° (a chatie + kti des cri (coche	er la boni	6320060 ine case)	
Eta	at des lieux avant constitution du	-		
-	Etat de la chaussée au droit du dépôt des	bois:	Etal d'unge- Comet	
-	Etat de l'accotement : Etat d' uso	ge - (anect	
-	Etat du fossé: etat d'usage - Co	nect		
		Fait à 4	Brief , le 28/07/2021 Signature Signature Sylvamo	
			Comptoir des Bois de Brilve Henn CHABÉ Chef de Secteur d'Expleitation	
And	is du Maire	-	17, Avenue Matifard - CS 40160 - 19104 BRIV Mobile : 06 02 19 92 95 - henri chabe@sylvar	/E Cedex no.com
E de	utu Curix de Stofau et a Brousse accotements use	Faità	Noai Phac, le 25 juiller Pour signature de la les 2 gros vi leges	2027
Eta -	t des lieux après évacuation des Etat de la chaussée au droit du dépôt des Etat de l'accotement : Etat du fossé :			
		Fait à	, le Signature	

Nom du deuxième pétitionnaire : (acheteur ou transporteur)				
Entreprise :	Personne à contacter :			
Adressse :	Tél. :	Fax :		
Nom du débardeur(s) :				
Nom du transporteur(s) :				
I	Fait à	, le		
	Signature du demandeur			

Déclaration d'achèvement des travaux (à renvoyer à la mairie de la commune concernée)

Je, soussigné, , titulaire de l'autorisation de voirie,

déclare que le chantier a été terminé à la date suivante :

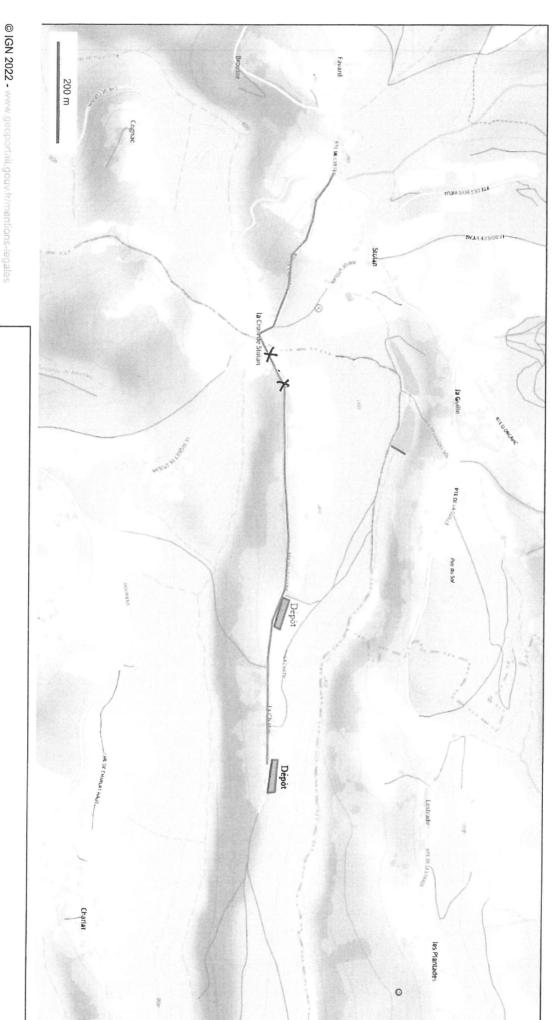
Fait à , le

Signature

Un état des lieux, renseigné par le pétitionnaire, sera joint à toute demande de permission de voirie.

géoportail

63 20 060 - La Chatie



https://www.geoportail.gouv.fr/carte

Longitude : Latitude :

1° 39′ 05″ E 45° 05′ 18″ N

